

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV de la séance du CA du 05/10/2020

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV de la séance du CA du 5 octobre 2020

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le PV est adopté avec la remarque suivante : concernant la demande de postes d'AED supplémentaire, les enseignants précisent qu'il manque des AED et non pas qu'il semblerait en manquer.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour du CA du 23 novembre 2020.

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la séance du CA du 23 novembre 2020.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'ordre du jour est adopté. Les points suivants sont ajoutés :

-à la demande des enseignants : -installation d'une ligne téléphonique en salle des professeurs.

-mise au vote d'une motion.

-à la demande des parents d'élèves : -conséquence du confinement sur l'année dernière sur les élèves.

-déroulement du DNB 2021,

-déroulement des séquences en entreprise 2021,

-mise en place de sorties décalées pour les élèves.

-à la demande de l'administration : -vote des rapports d'activités,

-remise d'ordre COVID

-conventions OEPRE, agence comptable et LMDS.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Renouvellement d'une convention avec le club des Dauphins, le collège Saint-Gabriel et la mairie d'Yssingaux pour la section sportive natation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2020
Réuni le : 23/11/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Passation d'une convention avec le club "Hand Sucs Beaux Yssingeaux", le collège Saint-Gabriel et la mairie d'Yssingeaux pour le renouvellement de la section sportive handball.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Signature des conventions avec les services de soins (SESSAD)

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer des conventions avec les services de soins

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer des conventions d'intervention des services de soins pour des élèves au sein de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Passation d'une convention avec le lycée Lafayette de Clermont-Ferrand dans le cadre de la mise en place du dispositif Ouvri l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

lecture du rapport d'activité du collège par Mr THESSOT et du rapport d'activité de la SEGPA par Monsieur CHAMPAGNAC

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N

ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND

COLLEGE JEAN MONNET

25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF

43200 YSSINGEAUX

Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

convention de service avec l'agence comptable du lycée Charles et Adrien DUPUY au PUY EN VELAY qui est l'agence comptable support du collège Jean MONNET.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant au contrat de maintenance avec la société Allamand Schindler que l'établissement a contracté suite à l'installation de l'ascenseur. En raison de pannes importantes, du changement de commandes numériques, il a été intégré dans le nouveau système l'option de téléalarme GSM pour un coût annuel de 120.00 euros afin de ne plus utiliser un canal spécifique du standard souvent saturé par les appels.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Tout achat est un marché public : telle est la règle qui prévaut pour les établissements publics depuis le 1er août 2006. Cela se traduit par l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs sur le marché, au premier centime d'euro dépensé. Nous devons également faire connaître les achats de l'établissement par une publicité adaptée au type d'achat et à son montant

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés publics dans le cadre des crédits ouverts au budget de l'exercice

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N

ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND

COLLEGE JEAN MONNET

25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF

43200 YSSINGEAUX

Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise la signature d'une convention avec la mairie d'Yssingeaux qui met à disposition à titre gratuit les équipements sportifs du domaine de Choumouroux pour l'année 2020/2021 dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de mise à disposition gratuite de 2 box d'internat pour l'accueil de la LMDS (lutte de mission contre le décrochage scolaire)

Facturation du papier consommé et des petites fournitures (prix coûtant)

Facturation des photocopies par relevé du compteur affecté à ce service.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : remise d'ordre COVID

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2020
Réuni le : 23/11/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte une remise d'ordre immédiate sur les frais de restauration en période de Covid sans minimum de durée pour les élèves

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

afin de ne pas pénaliser les familles, une remise d'ordre sur les frais de restauration sera effectuée sur toutes les absences liées au COVID 19 à savoir les personnes contacts ou contaminés qui ne peuvent pas fréquenter l'établissement en raison de l'application du protocole.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 6

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement sur fonds de réserve service général : 5000.00 euros (achat de matériels et produits COVID)

Prélèvement sur fonds de réserve service restauration (prise de dépenses incompressibles durant la fermeture du service de restauration) 11000.00 euros

Prélèvement total: 16000.00 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2020
Réuni le : 23/11/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0